VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

RENSEIGNEMENTS TEST LABORATOIRE

Par Nj Postée le 10/11/2021 23:04

Bonjour, j'ai du passé un test urinaire en laboratoire sauf que "l'infirmière" à prélevé que le cannabis alors que sur la feuille transmis par le préfet c'est écrit : "une analyse d'urine avec recherche de toxiques : cannabinoïde, opiacée, cocaïne et amphétamines". Malheureusement je ne suis pas responsable de ce que la dame comprend quand elle me demande pourquoi j'ai été suspendu et que je lui répond "cannabis"... Pensez vous que le médecin conseil va me redemandé des tests ou est-ce que ca va quand même passée et qu'il va me permettre de récupérer mon permis? Ca m'embêterais vraiment de recommencer et repayée les tests.. Merci d'avance pour votre réponse ..

Mise en ligne le 12/11/2021

Bonjour,

Nous vous recommandons en effet de rendre les résultats de l'ordonnance prescrite et demandée par le préfet.

Si l'ordonnance que vous avez remise au laboratoire précise bien une recherche de plusieurs produits, le laboratoire devrait vous remettre ces résultats à votre demande sans vous faire payer davantage de frais que ceux initialement prévus par la prescription.

Vous pourriez retourner au laboratoire et demander dans un premier temps à l'accueil pourquoi on ne vous a remis que des résultats pour le cannabis et non pour les opiacés, cocaïne et amphétamines comme précisé sur l'ordonnance. Peut-être y-a-t-il une raison précise. Chaque département et préfet peut avoir une exigence différente.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez demander une correction de leur part, s'ils ont préservé un échantillon d'urine ou de repasser le test urinaire.

Cordialement.